

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00089

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) – TATOU JUSTE – SUBVENTION 2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

03 02 042 24620770-20200214-0202000890

DATE D'APPHICATION : 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – TATOU JUSTE – SUBVENTION 2020

Dans le cadre de son projet de territoire 2014 – 2020, Saint-Etienne Métropole a engagé un plan d'actions volontariste pour accompagner le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le principal enjeu de la politique de Saint-Etienne Métropole dédiée à l'ESS est de maintenir et développer le dynamisme et les emplois de ce secteur.

Cet enjeu se décline en 4 axes :

1. Faciliter l'émergence des projets d'entrepreneuriat ESS,
2. Accompagner la professionnalisation des structures de l'ESS,
3. Favoriser la croissance des entreprises de l'ESS,
4. Promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

L'un des objectifs du quatrième axe est la promotion des acteurs de l'ESS et du mode d'entreprendre. En effet, connaître et faire connaître l'ESS pour stimuler le développement de l'emploi est un des enjeux clés de cette démarche à l'échelle de la Métropole.

C'est pourquoi, Saint-Etienne Métropole souhaite soutenir l'association Tatou Juste dans le cadre du salon qu'elle organise.

L'association Tatou Juste organise depuis 2006 le salon Tatou Juste, événement dédié aux initiatives pour faire autrement et vivre mieux, ensemble, avec notre environnement, qu'il soit urbain ou rural. Tatou Juste fédère les acteurs de la solidarité, du développement durable, de l'économie sociale et solidaire et de la consommation responsable. Cet événement fait également partie des actions de promotion de l'ESS sur le territoire.

Chaque année, le salon Tatou Juste regroupe près de 200 exposants et plus de 9 000 visiteurs en moyenne et représente un temps phare pour la valorisation des entreprises, des actions et des projets de l'ESS. Par l'organisation de conférences et la présence d'exposants, l'évènement contribue à présenter des initiatives sur des sujets comme l'agriculture et l'alimentation, la culture et les médias, le financement de l'ESS, l'habitat, la mobilité, le réemploi...etc. Le salon est également un vecteur de sensibilisation des modes d'entreprendre et d'agir autrement.

La convention avec Tatou Juste prévoit la mise à disposition d'un emplacement pour un stand dédié à l'ESS à destination de Saint-Etienne Métropole, qui pourra par ce biais valoriser les actions du programme PROCESS et les porteurs de projets accompagnés sur le territoire.

Tatou Juste est une association du territoire de Saint-Etienne, reconnue pour son ancrage local et pour sa connaissance des acteurs ESS du département de la Loire.

En plus de l'organisation du salon, Saint-Etienne Métropole demande à l'association de contribuer plus globalement à la valorisation des actions ESS du territoire sur ses différents supports numériques.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à Tatou Juste d'un montant global de 8 000 € pour l'année 2020 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Tatou Juste, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE du budget de l'exercice 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU